

Orientations pédagogiques des enseignements généraux et professionnels adaptés dans le second degré

Documents d'accompagnement

Introduction générale

Les enseignements généraux et professionnels adaptés dans le second degré constituent l'une des réponses qu'offre le collège à la diversité des élèves, à leurs besoins et leurs intérêts. Ainsi, les élèves accueillis dans les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) sont des collégiens qui reçoivent un enseignement adapté aux très grandes difficultés scolaires qu'ils rencontrent.

La circulaire n° 96-167 du 20 juin 1996, complétée par la note de service 98-128 du 19 juin 1998, précise les modalités d'organisation de ces enseignements et de leur rénovation, et la circulaire n° 98-129 du 19 juin 1998 définit les orientations pédagogiques qui constituent leur cadre de référence. Elle indique notamment que l'ensemble des disciplines enseignées au collège concerne les enseignements adaptés. Les finalités qui y sont poursuivies sont celles des enseignements du collège même si les programmes n'y sont pas applicables à l'identique.

Afin de permettre aux enseignants en SEGPA, pour certains, de s'approprier des contenus d'enseignement renouvelés, et pour d'autres, de mieux identifier les difficultés spécifiques des élèves de SEGPA, il est apparu nécessaire de compléter ces orientations pédagogiques par des documents d'accompagnement illustrant la mise en œuvre de chaque discipline dans les enseignements généraux et professionnels adaptés. Ils s'inscrivent dans la continuité des programmes de collège et de leurs documents d'accompagnement.

C'est dans cette perspective que des groupes de travail ont été constitués. Composés d'enseignants de SEGPA, d'inspecteurs de l'Éducation nationale chargés de l'adaptation et de l'intégration scolaire et d'inspecteurs de l'Éducation nationale chargés de l'enseignement technique, ces groupes ont travaillé sur toutes les disciplines enseignées au collège. Un groupe de pilotage constitué d'universitaires, d'inspecteurs généraux de l'Éducation nationale et de chercheurs en didactique a animé ces travaux, avec la participation des centres nationaux de l'adaptation et de l'intégration scolaires, et s'est assuré de la conformité des réalisations proposées aux programmes en vigueur, aux avancées de la didactique et aux orientations pédagogiques des enseignements généraux et professionnels adaptés du second degré.

Les documents réunis dans la présente brochure visent, dans une perspective d'aide à la réflexion, à illustrer dans quel esprit peut se réaliser l'adaptation des programmes du collège à des élèves en très grande difficulté scolaire. Les séquences proposées ont été construites dans une perspective d'aide à la réflexion.

Cette nécessaire adaptation ne peut se réduire à alléger de façon aléatoire ces programmes d'une partie de leurs contenus. Renoncer *a priori* à certaines connaissances ou compétences risque de priver l'élève de l'accès au sens d'une discipline et procéderait d'une anticipation négative de la part de l'enseignant quant au développement des potentialités de l'élève. En revanche, on peut être amené à privilégier certains contenus au regard des objectifs spécifiques des enseignements adaptés.

Introduction

Dans ce contexte, toute latitude a été laissée aux concepteurs de cette brochure, dans le choix des thèmes à aborder et des supports à utiliser, dès lors qu'ils s'inscrivent dans les textes de cadrage des enseignements généraux et professionnels adaptés et dans les programmes du collège. Aussi la diversité est-elle grande, suivant les disciplines, tant dans la présentation (séquences déroulées du début à la fin de l'activité ou sous forme de fiches succinctes), que dans la nature des documents proposés ; il peut, en effet, s'agir :

- *de propositions de mise en œuvre de points d'un programme qui apparaissent comme autant de passages obligés ;*
- *de séquences qui proposent des mises en relation possibles avec d'autres disciplines ;*
- *de réflexions didactiques mettant en évidence étapes et difficultés ;*
- *de séquences d'activités qui peuvent déclencher le plaisir d'apprendre, relancer la motivation, valoriser l'élève, etc.*

Toutes les séquences proposées ont été mises en œuvre et expérimentées dans des classes de SEGPA ou d'établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA). Inscrites dans un contexte donné, elles sont autant d'illustrations de situations d'apprentissage pour aider l'enseignant à choisir sa démarche et à élaborer ses propres outils didactiques. Ces séquences, ancrées dans les programmes, s'inscrivent dans le projet de classe. Elles sont situées dans la progression pédagogique annuelle des SEGPA et dans la fonction qu'elles tiennent au sein de l'apprentissage : activités de découverte d'une notion, activités d'entraînement, de remédiation, etc.

Les situations et les séquences proposées dans cette brochure tiennent compte de l'hétérogénéité du niveau et des performances scolaires des élèves accueillis dans les enseignements généraux et professionnels adaptés du second degré. Elles répondent à des objectifs précis et accessibles. Elles peuvent indiquer plusieurs entrées possibles pour le même thème d'étude, comment, pour une tâche donnée, la nature ou le niveau d'exigence attendu peut varier d'un élève à l'autre. Selon les cas, elles mettent en évidence diverses situations d'apprentissage possibles dans lesquelles l'élève est placé, soit par rapport à ses camarades, soit par rapport à la tâche qu'il a à accomplir. Élément fondamental du processus d'ensemble, l'évaluation a fait l'objet d'une attention particulière ; des exemples d'exercices possibles et l'analyse de travaux d'élèves en apportent le témoignage.

Ces documents sont conçus comme une aide aux enseignants de SEGPA et d'EREA pour la mise en œuvre des actions pédagogiques et l'élaboration des progressions. Leur appropriation par les équipes pédagogiques et les réflexions qu'ils susciteront seront utilement appuyées par les actions de formation engagées dans le cadre du plan pluriannuel de rénovation des enseignements généraux et professionnels adaptés du second degré.

Pour le ministre et par délégation,
le directeur de l'Enseignement scolaire,



Bernard Toulemonde